AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE
POUR LA DECHETERIE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (17)

Description de l'installation projetée et Analyse des incidences

A5/C/CYDT – Juin 2018

IDE ENVIRONNEMENT

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE POUR LA DECHETERIE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (17)

Description de l'installation projetée et Analyse des incidences

Nature du Document	:	Demande d'Enregistrement Description de l'installation projetée et analyse des incidences
Client	:	CYCLAD
Date	:	Juin 2018
Auteurs	:	Patrick LACAN, Laura GALLI
E-Mail	:	p.lacan@ide-environnement.com ; l.galli@ide-environnement.com
Etude réalisée par	:	IDE Environnement 4, rue Jules Védrines BP 94204 31031 TOULOUSE Cedex 4 Tel : 05 62 16 72 72 Fax : 05 62 16 72 79 Internet : www.ide-environnement.com

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

SOMMAIRE

1 PREAMBULE 6
2 DESCRIPTION DE LA FUTURE DECHETERIE 7
2.1 Objet du dossier 7
2.2 Localisation de la future déchèterie 7
2.3 Caractéristiques de la future déchèterie de Saint-Jean-d'Angély 10
2.3.1 Caractéristiques principales 10
2.3.2 Bilan des déchets susceptibles d'être présents dans l'installation 11
2.3.3 Classement ICPE de la déchèterie 12
3 NOTICE D'INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT 14
3.1 Eau 14
3.1.1 Hydrographie locale et état actuel 14
3.1.2 Géologie – Hydrogéologie 17
3.1.3 Périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable 21
3.1.4 Impact sur la qualité des eaux 22
3.2 Milieu naturel 28
3.2.1 Etat actuel 28
3.2.2 Description du site Natura 2000 FR5400471 29
3.2.3 Analyse des effets de la déchèterie sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces 30
3.3 Nuisances 31
3.3.1 Trafic 31
3.3.2 Bruit 33
3.3.3 Air 33
3.3.4 Odeurs 33
3.3.5 Vibrations 33
3.3.6 Emissions lumineuses 33
3.4 Patrimoine / Cadre de vie / Population 34
3.4.1 Paysage et voisinage 34
3.4.2 Patrimoine culturel et paysager 39
4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 40

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

5 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION 41
5.1 En phase travaux 41
5.2 En phase exploitation 42
6 SYNTHESE DU DOCUMENT D'INCIDENCES ET RECAPITULATIF DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS 43

FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet de déchèterie sur la commune de Saint-Jean-d'Angély (Fond IGN Scan 25) 8
Figure 2 : Parcelle cadastrale concernée par le projet 9
Figure 3 : Plan de la future déchèterie de Saint-Jean-d'Angély 13
Figure 4 : Réseau hydrographique général 14
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de St-Jean-d'Angély (1/25 000ème) et localisation du projet . 17
Figure 6 : Localisation du point de forage présent à proximité du projet 18
Figure 7 : Coupe géologique du forage réalisé à proximité du projet 19
Figure 8 : Carte des remontées de nappes au niveau du site (Source : Géorisques) 21
Figure 9 : Gestion des eaux pluviales 25
Figure 10 : Localisation des sites d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000) par rapport à la déchèterie de St-Jean-d'Angély 28
Figure 11 : Localisation des postes de comptage sur la D150 et la D939 (Source : DREAL Poitou-Charente) 32
Figure 12 : Vue aérienne du site et de ses environs (Fond IGN) 34
Figure 13 : Présentation des photographies prises depuis le site 35

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

TABLEAUX

Tableau 1 : Horaires d'ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Jean-d'Angély 10
Tableau 2 : Liste des déchets non dangereux admis sur le site et volumes associés 11
Tableau 3 : Liste des déchets dangereux admis sur le site et tonnages associés 11
Tableau 4 : Rubriques retenues pour le classement du site 12
Tableau 5 : Qualité des eaux du Pouzat à Saint-Jean-d'Angély (station 05004100, SIE Adour Garonne) 15
Tableau 6 : Débits moyens mensuels mesurés sur le Pouzat à St-Jean-d'Angély (2009-2018) 16
Tableau 7 : Etat actuel et objectifs d'état des masses d'eaux souterraines 20
Tableau 8 : Méthode des pluies – Formules de calcul 23
Tableau 9 : Inventaire général des sites naturels remarquables et/ou protégés 28
Tableau 10 : Trafic routier des routes départementales desservant St-Jean-d'Angély 31
Tableau 11 : Localisation des ICPE les plus proches du site 38
Tableau 12 : Synthèse et hiérarchisation des impacts 44

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

1 PREAMBULE

La présente notice vise à étudier les incidences potentielles de la déchèterie de Saint-Jean-d'Angély sur l'environnement. Elle permet d'évaluer si la déchèterie est ou non susceptible d'avoir un effet sur :

- les eaux superficielles, les eaux souterraines et le sol,
- les espèces et milieux naturels protégés,
- le trafic routier, le bruit, la qualité de l'air, les odeurs, les vibrations et les émissions lumineuses,
- les aspects paysagers.

Cette notice intègrera une évaluation simplifiée des incidences de la déchèterie sur le site Natura 2000 « FR5400471 – Carrières de Saint-Savinien ». Elle permet d'évaluer si l'implantation de la déchèterie est susceptible ou non de détruire, de dégrader ou de perturber des espèces et milieux naturels protégés au titre de Natura 2000 (réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent).

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'application des articles R512-46-3 et R512-46-4 du Code de l'Environnement.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

2 DESCRIPTION DE LA FUTURE DECHETERIE

2.1 Objet du dossier

Le Syndicat Mixte Cyclad souhaite la construction d'une nouvelle déchèterie sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Angély (17).

Cette future déchèterie est concernée par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et fait l'objet d'une demande d'Enregistrement, conformément aux articles R512-46-3 et R512-46-4 du Code de l'Environnement.

Les activités de l'établissement seront soumises à :

- **Enregistrement pour la collecte de déchets non dangereux**, rubrique 2710-2 ;
- Déclaration pour la collecte de déchets dangereux, rubrique 2710-1.

2.2 Localisation de la future déchèterie

La déchèterie de Saint-Jean-d'Angély sera implantée :

- dans le département de la Charente-Maritime (17), en région Nouvelle-Aquitaine,
- sur la commune de Saint-Jean-d'Angély, au Nord-Est du bourg,
- à l'extrémité de la rue Victor Hugo, entre la Zone d'Activité de la Grenoblerie et le stade de foot.

Le terrain d'implantation se trouve à environ 1 km au Nord-Est du centre de Saint-Jean-d'Angély. Il est localisé à une altitude moyenne de 51 m NGF.

La parcelle cadastrale concernée par le terrain d'implantation de la déchèterie est la parcelle n°a de la section ZT du plan cadastral. L'emprise totale de la déchèterie est de l'ordre de 7 000 m².

Le site est bordé par :

- la ZA de la Grenoblerie au Nord ;
- un terrain de foot au Sud ;
- le parking imperméabilisé puis le karting « Angely Racing Kart » à l'Est ;
- des terrains agricoles à l'Ouest.

L'accès se fera depuis le centre de Saint-Jean-d'Angély par la route départementale D218 ou la D939 puis par le chemin d'accès de la ZA de la Grenoblerie.

017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018
AR PREFECTURE

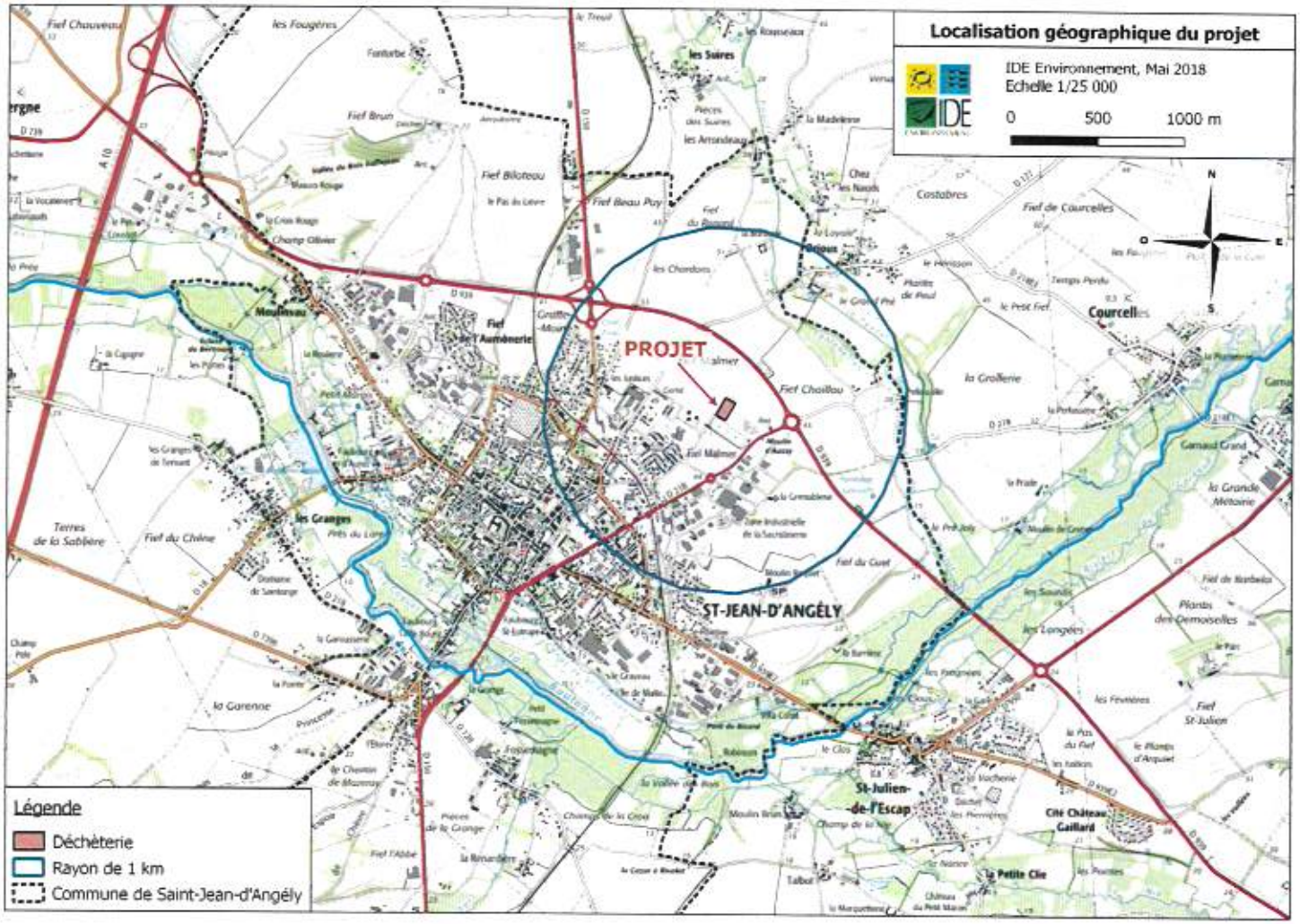

Figure 1 : Localisation du projet de déchèterie sur la commune de Saint-Jean-d'Angély (Fond IGN Scan 25)

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

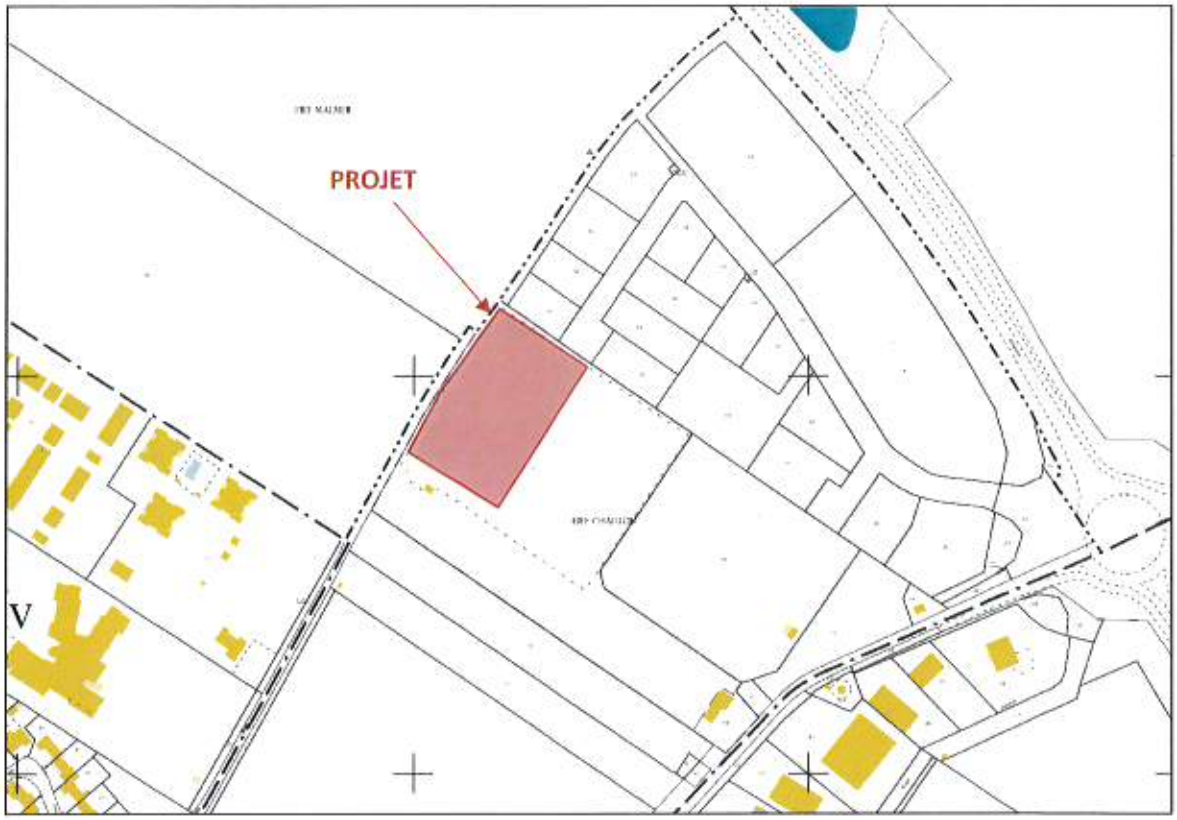

Figure 2 : Parcelle cadastrale concernée par le projet

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

2.3 Caractéristiques de la future déchèterie de Saint-Jean-d'Angély

2.3.1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le projet concerne la construction d'une déchèterie sur la commune de Saint-Jean-d'Angély destinée à accueillir les déchets, non collectés dans les circuits de ramassage des ordures ménagères, des particuliers, des artisans et des professionnels. L'activité de déchèterie permet de trier et de regrouper les déchets par catégorie, avant transfert vers les différentes unités de valorisation et de traitement externes. Les différentes étapes pour la collecte des déchets sur le site sont les suivantes :

- réception des usagers,
- contrôle visuel des matières entrantes,
- réception et stockage des déchets dans les différentes bennes, containers spécifiques et points d'apport volontaire,
- évacuation des différents déchets triés.

Le site sera ouvert selon les horaires d'ouverture suivants (hors dimanche et jours fériés) :

Tableau 1 : Horaires d'ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Jean-d'Angély

Horaires d'été	Horaires d'hiver
Du LUNDI au SAMEDI : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00	Du LUNDI au VENDREDI : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 SAMEDI : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Les éléments principaux constituant la future déchèterie sont les suivants :

- un quai imperméabilisé équipé :
  - d'une partie haute constituée de 12 quais avec bennes permettant aux usagers de vider aisément et en toute sécurité ;
  - d'une partie basse destinée à la circulation des poids lourds pour la rotation des bennes ;
- des dalles en béton en haut de quai permettant la mise en place du local dédié aux DDS, de la colonne à huiles et des containers maritimes destinés aux DEEE ;
- un local gardien ;
- un bassin de régulation des eaux pluviales dimensionné pour une pluie décennale ;
- une cuve dimensionnée pour le confinement des eaux d'extinction d'incendie ;
- des aires de circulation imperméabilisées des véhicules.

Toutes les zones d'activité de la déchèterie seront imperméabilisées.

La surface active du projet est de 4 000 m².

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

2.3.2 BILAN DES DECHETS SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTS DANS L'INSTALLATION

Les déchets seront stockés dans des conditionnements distincts :

- 12 bennes à quai,
- 4 containers maritimes (1 pour les DDS, 2 pour les DEEE et 1 pour le réemploi),
- 7 points d'apports volontaires (PAV).

Les déchets autorisés sur la déchèterie et les quantités maximales de stockage sur le site sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 2 : Liste des déchets non dangereux admis sur le site et volumes associés

Déchets non dangereux		
Type de déchets	**Conditionnement et Volume maximal stocké**	
Bois	1 benne de 35 m³	35 m³
Cartons	1 benne de 35 m³	35 m³
Tout venant	2 bennes de 35 m³	70 m³
Métaux	1 benne à capot de 30 m³	30 m³
Gravats	2 bennes de 10 m³	20 m³
Déchets verts	2 bennes de 35 m³	70 m³
DEA	2 bennes avec bâche de 30 m³	60 m³
Placoplâtre	1 benne à capot de 30 m³	30 m³
Verre	3 PAV de 4 m³	12 m³
Papier	4 PAV de 4 m³	16 m³
Palettes	50 palettes sur le quai	7 m³
Cagettes	1 caisse palette d'1 m³	1 m³
Huiles végétales	2 fûts de 220 litres	0,44 m³
Textile	90 poches de 200 litres dans un container maritime	18 m³
Plastique souple	30 poches de 400 litres	12 m³
Polystyrène	20 poches de 2 m³	40 m³
DEEE (PAM + GEM HF)*	Un container maritime	12 m³
TOTAL		**469 m³**

** PAM = Petits Appareils en Mélange ; GEM HF = Gros Electroménagers Hors Froid*

Tableau 3 : Liste des déchets dangereux admis sur le site et tonnages associés

Déchets dangereux		
Type de déchets	**Conditionnement et Quantité maximale stockée**	
DEEE (GEM F + écrans)	Un container maritime	2 t
DDS	Un container avec rétention et bacs étanches	2 t
Huiles minérales	1 colonne avec rétention de 1 000 litres	0,8 t
Ampoules/Néons	2 bacs de 300 kg	0,6 t
Batteries	1 bac plastique avec bâche dans le container DDS	0,8 t
Piles/Accumulateurs	2 fûts de 200 litres avec bâche	1,2 t
Radiographies	1 bac en plastique de 10 m³	0,01 t
Cartouches d'encre	1 carton dans le local DDS	
TOTAL		**5,41 tonnes**

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

2.3.3 CLASSEMENT ICPE DE LA DECHETERIE

La déchèterie de Saint-Jean-d'Angély sera classée au titre des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) sous les rubriques suivantes :

Tableau 4 : Rubriques retenues pour le classement du site

N° Rubrique	Libellé	Seuils				Caractéristiques de l'installation	Classement
		Unités	Déclaration	Enregistrement	Autorisation		
2710-1-b	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial. 1- Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 t b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	t	1	-	7	**TOTAL : 5,41 tonnes**	DC
2710-2-b	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial. 2- Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 600 m³ b) Supérieur ou égal à 300 m³ et inférieur à 600 m³ c) Supérieur ou égal à 100 m3 et inférieur à 300 m³	m³	100	300	600	**TOTAL : 469 m³**	E

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

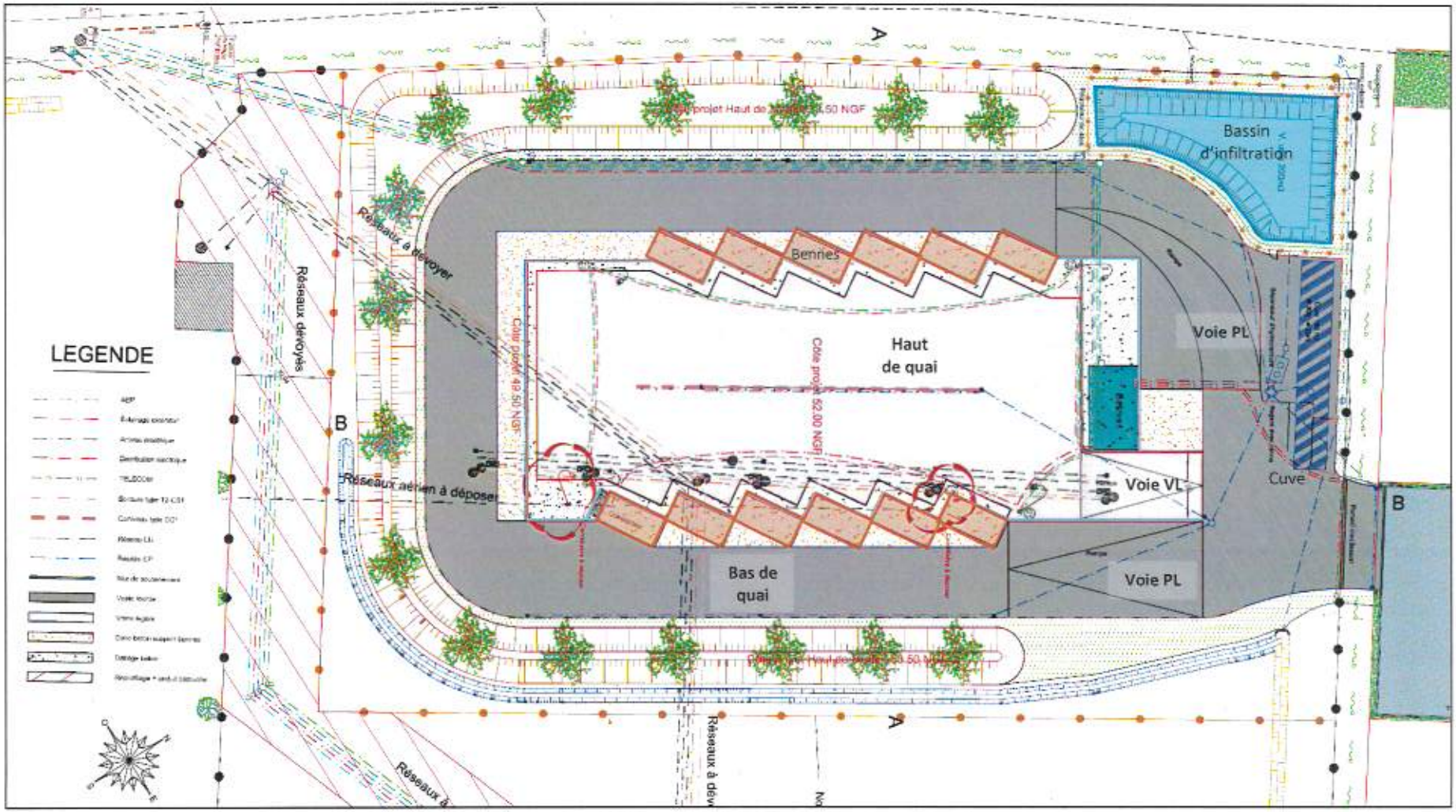

Figure 3 : Plan de la future déchèterie de Saint-Jean-d'Angély

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3 NOTICE D'INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 Eau

3.1.1 HYDROGRAPHIE LOCALE ET ETAT ACTUEL

Sources : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (SIEAG) ;
Banque Nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie (banque HYDRO) ;
SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

3.1.1.1 Réseau hydrographique

Le site se trouve dans le bassin versant du cours d'eau « Le Pouzat », affluent rive droite du Canal de Saint-Eutrope.

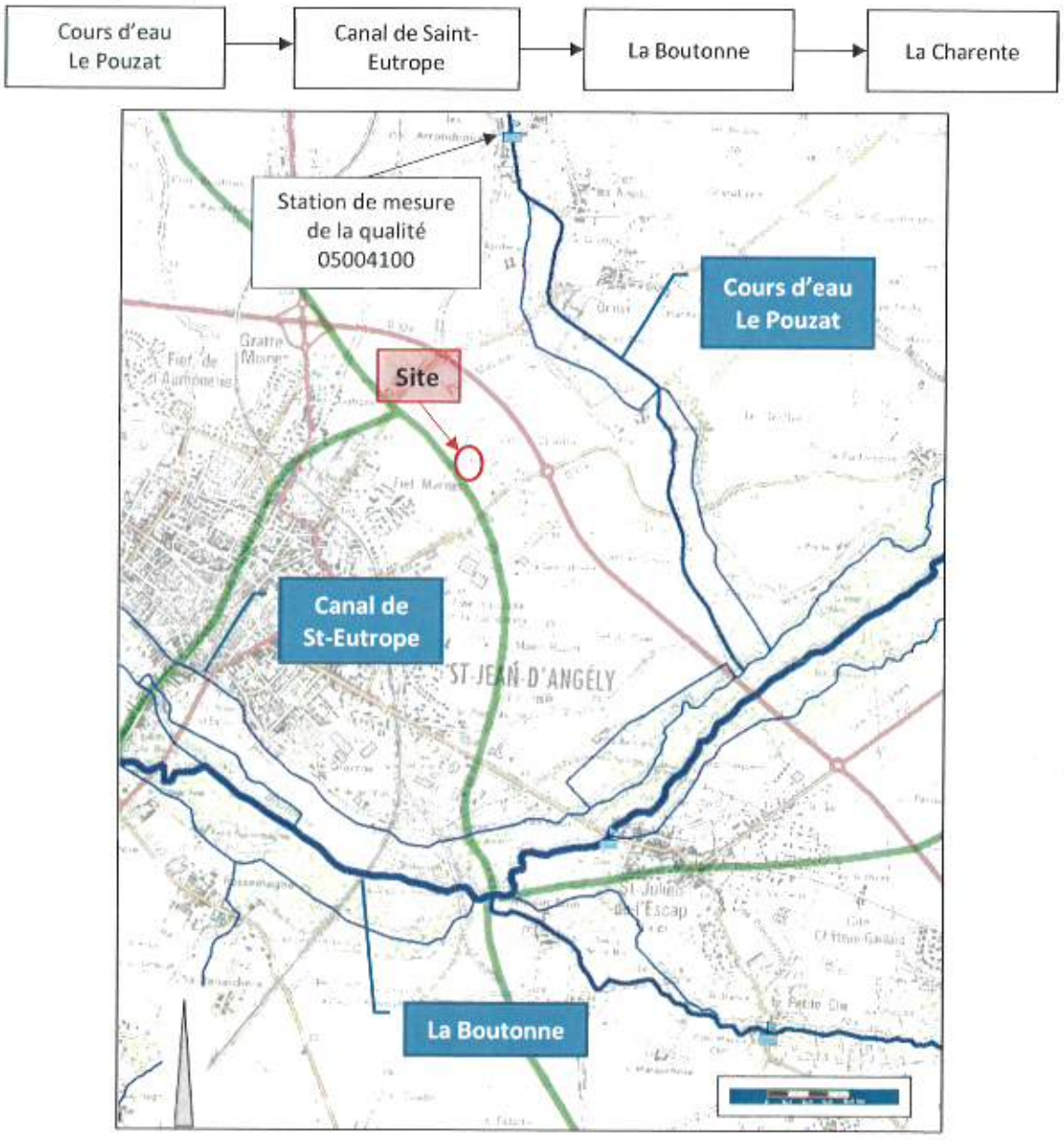

Figure 4 : Réseau hydrographique général

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Cours d'eau Le Pouzat

Ce cours d'eau de 11 km de long se situe à environ 850 mètres au Nord de la future déchèterie. Il existe un suivi des mesures de la qualité pour ce cours d'eau.

- *Qualité de l'eau*

Le Pouzat, fait partie de la masse d'eau FRFRR22_8 du même nom pour laquelle les objectifs de qualité fixés par le SDAGE 2016-2021 sont :

- objectif d'atteinte du bon état écologique : 2027 (dérogation pour raisons techniques),
- objectif d'atteinte du bon état chimique : 2015.

La station de mesure de la qualité du Pouzat au niveau du pont de la D218 à Saint-Jean-d'Angély (n°05004100) présente les résultats suivants :

Tableau 5 : Qualité des eaux du Pouzat à Saint-Jean-d'Angély (station 05004100, SIE Adour Garonne)

Paramètres	2014	2015	2016
ETAT ECOLOGIQUE	Moyen	Mauvais	Mauvais
Etat physico-chimique	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Oxygène	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Nutriments	Moyen	Moyen	Moyen
Acidification	Très bon	Très bon	Très bon
Température	Très bon	Très bon	Très bon
Etat biologique	Très bon	Mauvais	Mauvais
Diatomées (IBD)	Très bon	Très bon	Très bon
Invertébrés benthiques (IBG)	Très bon	Très bon	Très bon
Poissons (IPR)	-	Mauvais	Mauvais
Polluants spécifiques	Bon	Bon	Bon
ETAT CHIMIQUE	Bon	Bon	Bon

L'analyse de ce tableau révèle que, dans le secteur, les eaux du Pouzat sont de mauvaise qualité. La dégradation de la qualité de l'eau est liée notamment à la présence de nitrates et à une faible teneur en oxygène.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

- *Débits*

Aucune station hydrométrique n'est présente sur le cours d'eau Le Pouzat. La station hydrométrique R6142926 permet de relever les informations suivantes sur les débits de la Boutonne (Canal St-Eutrope) à St-Jean-d'Angély :

- débit moyen annuel : 217 l/s,
- débit de crue décennale : 912 l/s,
- $QMNA_5$: 5,5 l/s.

La station se trouve à environ 2 km en aval du site. Les valeurs affichées dans la banque de données hydrologiques (HYDRO) sont reprises dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Débits moyens mensuels mesurés sur le Pouzat à St-Jean-d'Angély (2009-2018)

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Débits (l/s)	407	435	324	210	180	128	92	94	100	135	222	286	**217**

Le débit maximum mensuel s'observe en février (435 l/s) et le débit minimum mensuel a lieu en juillet (92 l/s).

Le débit maximum de crue connu date du 1er février 2014 et a été estimé à 1 010 l/s.

Les valeurs de crue journalière sont les suivantes :

- crue biennale 542 l/s
- crue quinquennale 765 l/s
- crue décennale 912 l/s

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.2 GEOLOGIE – HYDROGEOLOGIE

3.1.2.1 Contexte géologique global

Source : Carte géologique de St-Jean-d'Angély n°659 au 1/50 000ème, BRGM

D'après la carte géologique suivante, le terrain sous-jacent du site s'inscrit dans la formation du « Kimméridgien supérieur » notée j8c. Le Kimméridgien se termine par un ensemble plus carbonaté formé d'une alternance de calcaire bioclastiques en bancs compacts, de calcaires argileux et de marnes. Cette formation de 40 m d'épaisseur est composée de calcaire à Aspidoceras. Relativement résistante, elle est à l'origine des grèzes litées et des dépôts de pente qui adoucissent les reliefs.

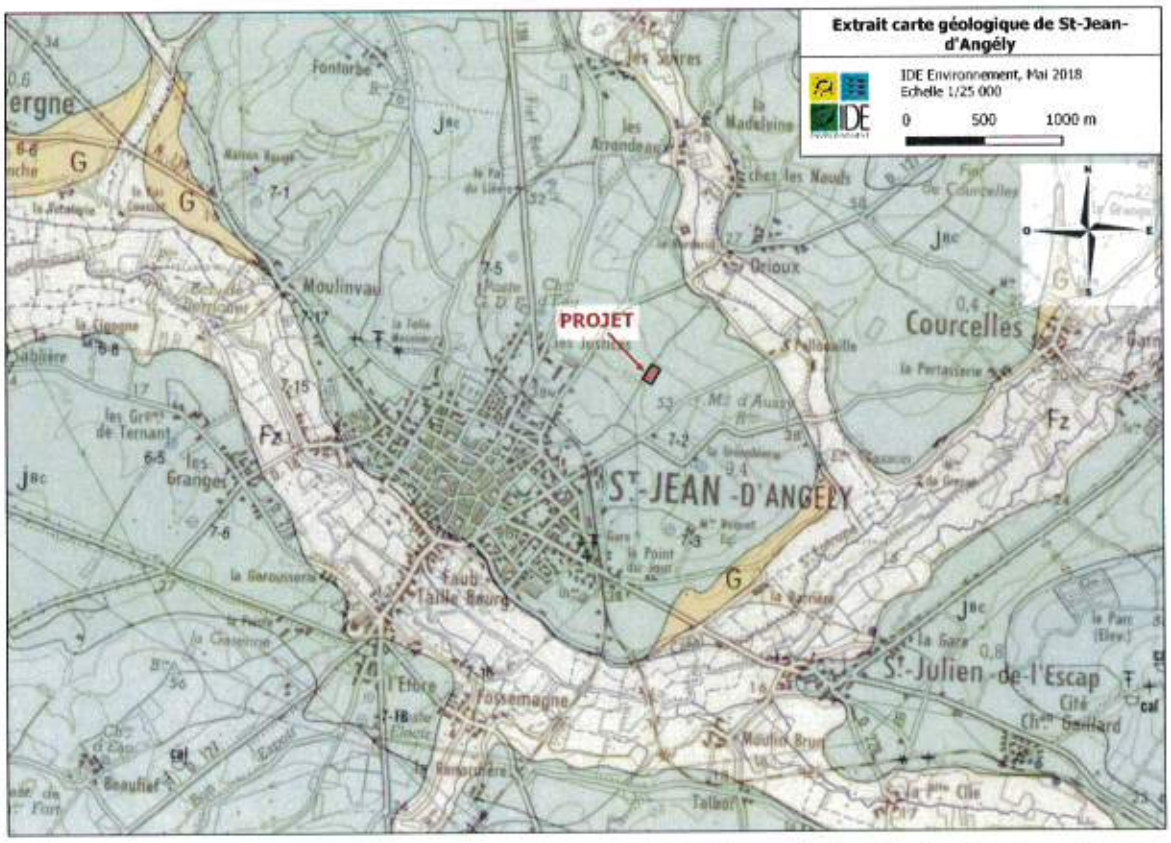

Figure 5 : Extrait de la carte géologique de St-Jean-d'Angély (1/25 000ème) et localisation du projet

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.2.2 Contexte géologique local

Source : Banque du Sous-Sol (BSS) du BRGM

Dans les ouvrages de la banque du sous-sol du BRGM, un sondage a été effectué en 1998 lors d'un forage destiné à l'utilisation d'eau thermale.

La figure suivante permet de visualiser la localisation du point de forage par rapport au site.

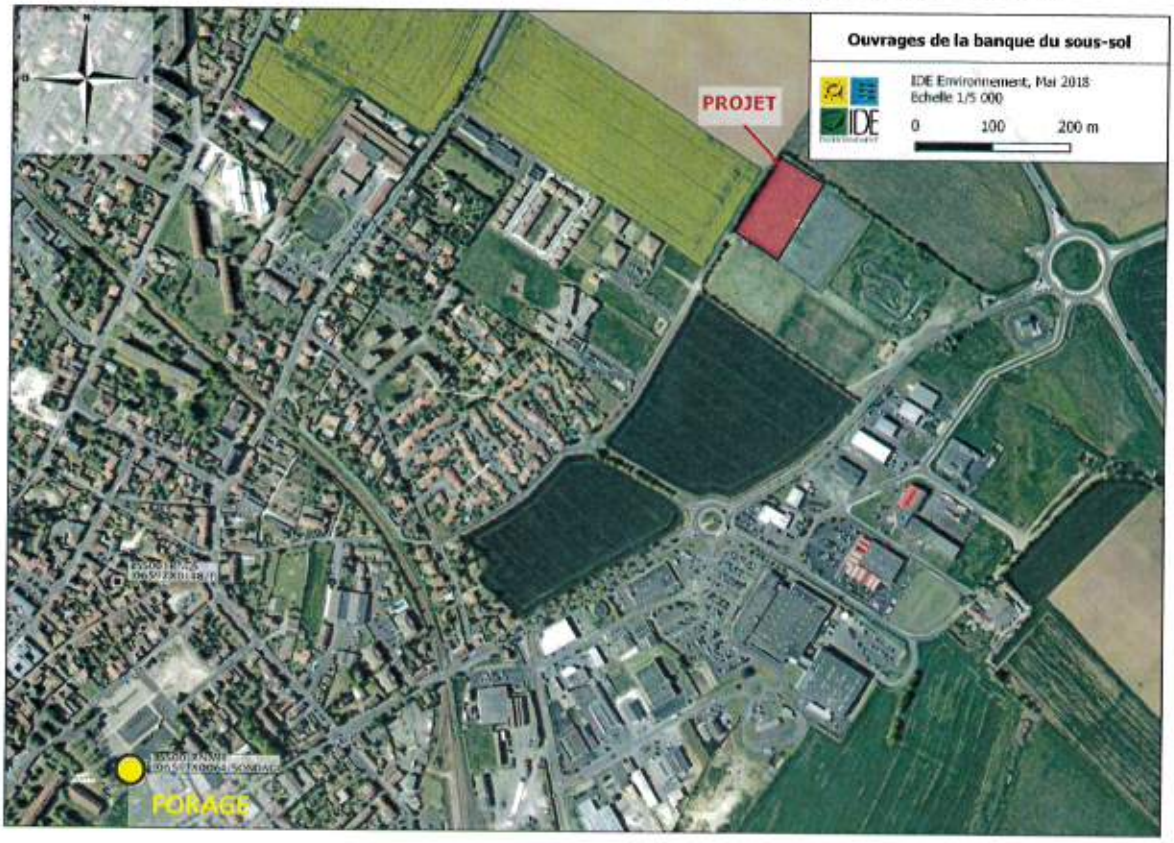

Figure 6 : Localisation du point de forage présent à proximité du projet

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Le forage réalisé a permis de révéler la constitution locale du sol, jusqu'à une profondeur de 975 mètres :

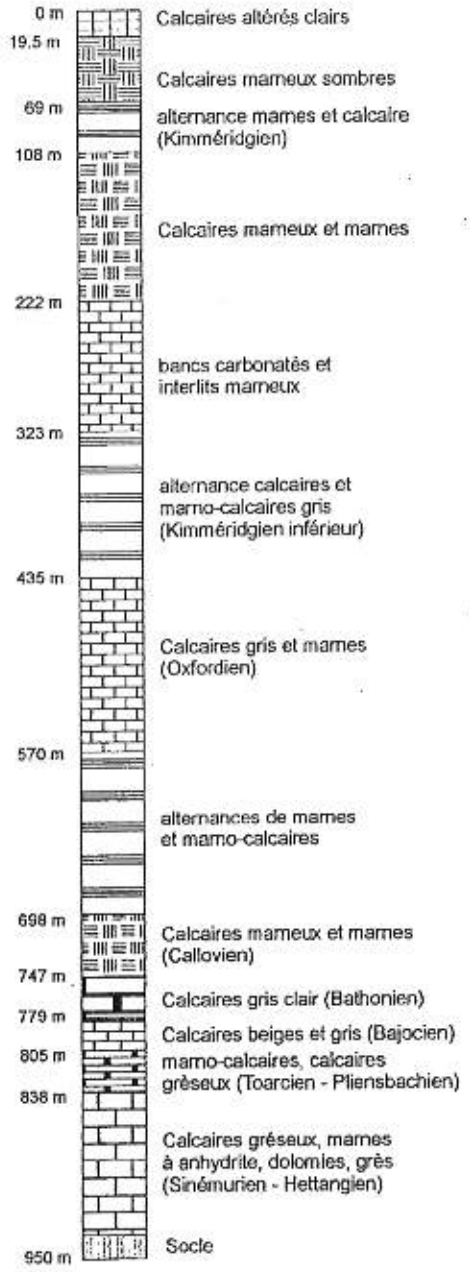

Figure 7 : Coupe géologique du forage réalisé à proximité du projet

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.2.3 Contexte hydrogéologique global

Source : Carte géologique de St-Jean-d'Angély n°659 au 1/50 000ème, BRGM

La formation géologique du secteur peut renfermer la nappe du Kimméridgien supérieur dont les caractéristiques sont les suivantes : s'agissant essentiellement de terrains calcaréo-argileux ou marneux, il est difficile, dans le cas présent, de parler de nappe proprement dite. De rares niveaux aquifères peuvent y être constitués par les quelques bancs calcaires intercalés dans la masse imperméable. Les débits obtenus sur quelques forages positifs illustrent bien la médiocrité de ces aquifères : de 4 à 10 m^3/h.

3.1.2.4 Contexte hydrogéologique local

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le secteur étudié se situe au niveau des masses d'eaux souterraines suivantes :

- FRFG015 « Calcaires du jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne », de type sédimentaire non alluviale à nappe libre,
- FRFG078 « Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien », de type sédimentaire non alluviale à nappe majoritairement captive.

L'état actuel de ces masses d'eau ainsi que leurs objectifs d'état selon le SDAGE 2016-2021 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Etat actuel et objectifs d'état des masses d'eaux souterraines

Code	Libellé	Niveau	Objectif d'état de la masse d'eau		Etat de la masse d'eau	
			Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat chimique
FRFG015	Calcaires du jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne	1	Bon état 2027	Bon état 2027	Mauvais	Mauvais
FRFG078	Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	2	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon	Mauvais

L'exemption du bon état chimique a été obtenue en raison des teneurs en nitrates dans la nappe. L'exemption du bon état quantitatif est due à un déséquilibre quantitatif.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.2.5 Aléa lié aux remontées de nappes

L'analyse des remontées de nappes a été réalisée sur la commune de Saint-Jean-d'Angély, comme présenté sur la figure ci-après. Le site est classé en zone de sensibilité très faible voire inexistante.

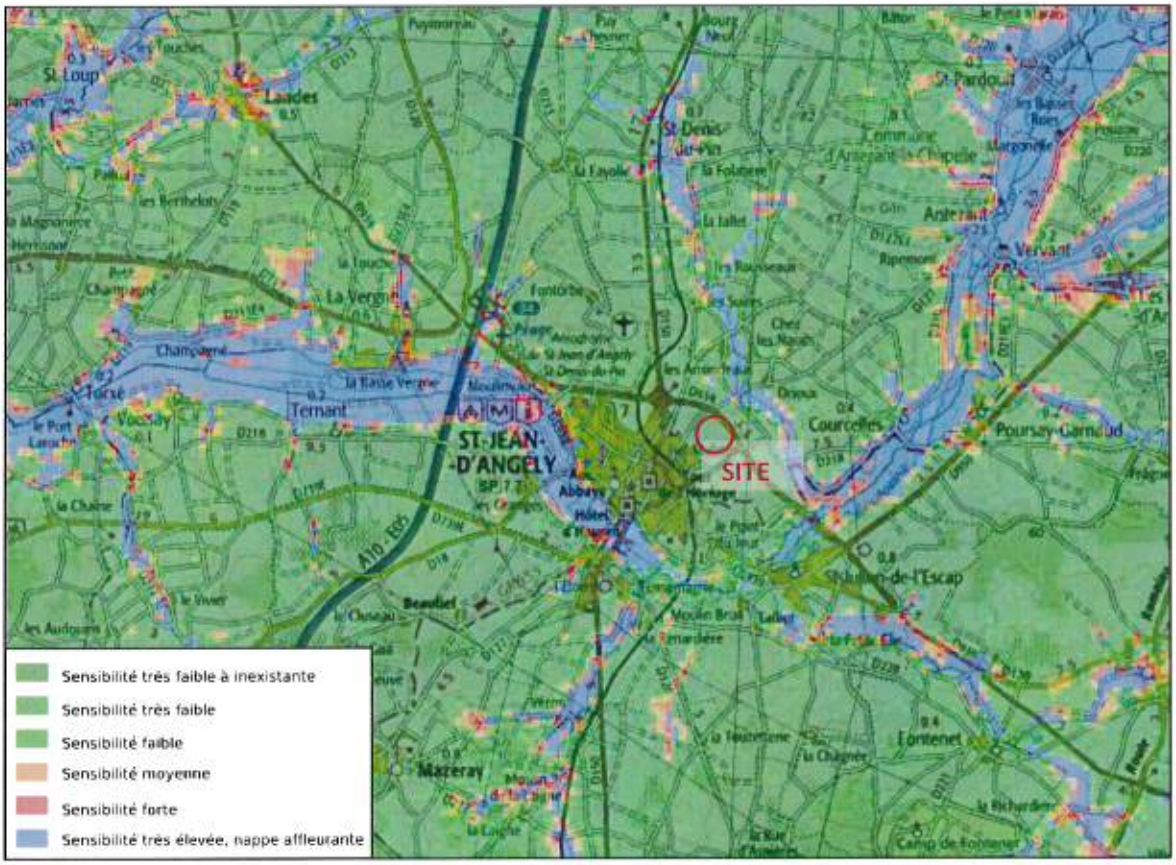

Figure 8 : Carte des remontées de nappes au niveau du site (Source : Géorisques)

3.1.3 PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine

D'après les informations fournies par l'ARS, l'emprise de la déchèterie n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un captage d'eau potable destiné à la consommation humaine.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.4 IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX

3.1.4.1 Origine et gestion des rejets liquides

Les caractéristiques de chaque rejet liquide sont décrites dans les paragraphes suivants.

3.1.4.1.1 Les eaux usées sanitaires

Les eaux usées sanitaires seront générées en faible quantité par le local gardien. Elles seront traitées par raccordement du bâtiment gardien au réseau d'assainissement collectif public des eaux usées. Le regard se situe au niveau de la rue Victor Hugo.

3.1.4.1.2 Les eaux pluviales collectées sur le site

Caractéristiques des eaux de ruissellement

Les eaux qui ruissellent sur la déchèterie sont principalement les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées.
D'une manière générale, elles peuvent véhiculer des matières polluantes, comme des matières en suspension ou des traces d'hydrocarbures.

Collecte et traitement des eaux sur le site

Les eaux de ruissellement s'écouleront gravitairement vers le réseau interne de collecte, puis seront dirigées, à l'aide d'un regard avec vanne, vers un système de traitement des eaux. Ces eaux seront ensuite rejetées au réseau public des eaux pluviales.

Le système de traitement des eaux pluviales sera composé :

- d'un bassin d'infiltration installé au Nord-Ouest du site,
- d'un séparateur d'hydrocarbures précédant le bassin.

Sur la déchèterie de Saint-Jean-d'Angély, une vanne permettra une gestion séparée des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie :

- les eaux pluviales rejoindront le bassin d'infiltration après passage dans le séparateur d'hydrocarbures,
- les eaux d'extinction d'incendie seront envoyées dans une cuve.

Calcul de la taille du bassin d'infiltration

L'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées doivent être récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel.

Un bassin d'infiltration, dont le volume est calculé en suivant, est donc nécessaire dans le but de recueillir les eaux de ruissellement issues d'un fort évènement pluvieux.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

➢ Dimensionnement du bassin d'infiltration – Méthode des pluies

La méthode des pluies est une des méthodes les plus couramment utilisée pour estimer le volume de bassin nécessaire. Selon le débit évacué et la fréquence de retour retenus, le volume d'eau maximal (différence entre le volume d'eau ruisselé et le volume d'eau évacué par l'ouvrage) est déterminé.

Les formules de calcul utilisées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Méthode des pluies – Formules de calcul

Intensité de la pluie (en mm/min)	Hauteur d'eau précipitée (en mm)	Volume d'eau entrant (en m³)	Volume d'eau évacué (en m³)	Volume du bassin (en m³)
$i(t,F)=a(F)t^{b(F)}$	$h(t,F)=i(t,F).t$	$V_{ruisselé}=C.S_{TOTAL}.h(t,F)$	$V_{fuite}=d_{fuite}.t$	$V_{bassin}=V_{ruisselé}-V_{fuite}$

Avec :

- a et b : coefficients de Montana pour la région d'étude
- t : durée de l'averse en minutes
- C : coefficient de ruissellement global du bassin versant
- S_{TOTAL} : Superficie totale du bassin versant (en m²)
- d_{fuite} : Débit de fuite considéré pour l'ouvrage pour une pluie d'occurrence décennale (en m³/min)

Les coefficients de Montana sont ceux définis pour la région II (région considérée pour le projet), pour une période de retour de 10 ans et fournis dans le guide d'Aquitaine « Les eaux pluviales dans les projets d'assainissement ».

- a = 6,7
- b = -0,55

La durée de l'averse est comprise entre 5 minutes et 120 minutes.
Le coefficient de ruissellement global du bassin versant est de 0,57 et la superficie totale du bassin versant est de 7 000 m².
Le débit de fuite est supposé constant et est basé sur un débit maximum de 3 l/s/ha, soit 2,1 l/s.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

CALCUL DU VOLUME DU BASSIN - METHODE DES PLUIES

Coefficients de Montana pour T = 10 ans		Durée de l'épisode pluvieux
a	6,7	5 min < t < 120 min
b	-0,55	

Remarque : Coefficient de Montana définie pour la région II et fournis dans le guide d'Aquitaine « Les eaux pluviales dans les projets d'assainissement »

Surface totale du BV (en m2)	7 000
Débit de fuite (en l/s/ha)	3
Débit de fuite (en l/s)	2,1
Coefficient de ruissellement	0,57

Durée	Intensité de la pluie (mm/min)	Hauteur (mm)	V ruisselé (m^3)	V fuite (m^3)	V bassin (m^3)
5	2,76	13,8	55,3	0,6	54,7
10	1,89	18,9	75,5	1,3	74,3
15	1,51	22,7	90,7	1,9	88,8
20	1,29	25,8	103,2	2,5	100,7
25	1,14	28,5	114,1	3,2	110,9
30	1,03	31,0	123,8	3,8	120,1
35	0,95	33,2	132,7	4,4	128,3
40	0,88	35,2	140,9	5,0	135,9
45	0,83	37,2	148,6	5,7	143,0
50	0,78	39,0	155,8	6,3	149,5
55	0,74	40,7	162,7	6,9	155,7
60	0,70	42,3	169,2	7,6	161,6
65	0,67	43,8	175,4	8,2	167,2
70	0,65	45,3	181,3	8,8	172,5
75	0,62	46,8	187,0	9,5	177,6
80	0,60	48,1	192,5	10,1	182,5
85	0,58	49,5	197,9	10,7	187,2
90	0,56	50,8	203,0	11,3	191,7
95	0,55	52,0	208,0	12,0	196,1
100	0,53	53,2	212,9	12,6	200,3
105	0,52	54,4	217,6	13,2	204,4
110	0,51	55,6	222,2	13,9	208,3
115	0,49	56,7	226,7	14,5	212,2
120	0,48	57,8	231,1	15,1	216,0

Volume du bassin (en m^3)	**216,0**

Le volume du bassin d'infiltration nécessaire pour collecter intégralement un évènement pluvieux décennal est donc de **216 m^3**.

3.1.4.1.3 Les eaux d'une éventuelle pollution accidentelle collectées sur le site

Confinement des eaux d'extinction d'incendie ou d'un déversement accidentel

Les eaux d'extinction d'incendie ou de déversement accidentel s'écouleront gravitairement vers le réseau interne de collecte, puis seront dirigées, à l'aide d'un regard avec vanne, vers une cuve dédiée.

Calcul de la taille de la cuve

Une cuve de rétention, dont le volume est calculé en suivant, est nécessaire dans le but de confiner les eaux d'extinction d'un éventuel incendie ou d'un éventuel déversement accidentel.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

➢ **Dimensionnement de la cuve – Eaux d'extinction (document D9A)**

Les éléments à prendre à compte dans le calcul des volumes de rétention des eaux d'extinction sont :

- les volumes d'eau nécessaires à la lutte extérieure contre l'incendie (définis dans le document D9) ;
- les volumes d'eau liés aux intempéries : 10 litres d'eau par m² de surface étanchées (bâtiment, voirie,...) susceptibles de drainer les eaux de pluie vers la rétention.

Les volumes des liquides inflammables et non inflammables présents dans le local DMS sont négligeables pour cette déchèterie.
Les besoins pour la défense extérieure contre l'incendie sont de 60 m³/h pendant 2 h, soit 120 m³.
Les surfaces actives allant vers la rétention sont de 4 000 m².

$$\text{Volume rétention cuve} = 60 \times 2 + 4\,000 \times 10/1000 = 160\ m^3$$

Le volume total de liquide à mettre en rétention dans la cuve est donc de **160 m³**.

3.1.4.2 Schéma de gestion des eaux

Le schéma suivant illustre la gestion des eaux pluviales sur la déchèterie :

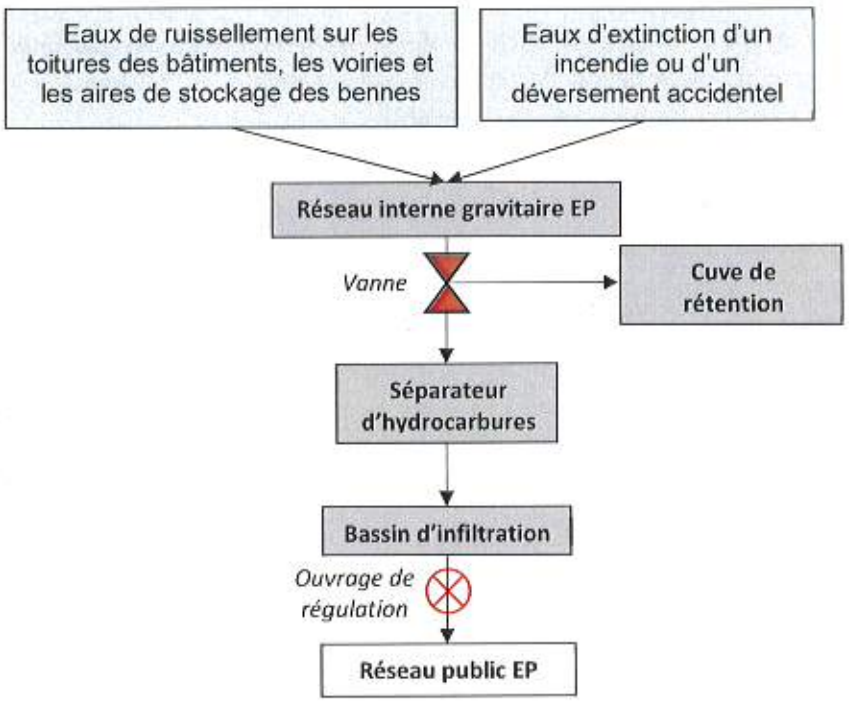

Figure 9 : Gestion des eaux pluviales

Une vanne permettra de gérer de manière séparée les eaux d'une éventuelle pollution accidentelle des eaux pluviales.

En sortie du bassin d'infiltration, un ouvrage de régulation permettra le contrôle de la qualité et du débit des eaux rejetées au réseau public des eaux pluviales.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.1.4.3 Impact sur les eaux superficielles

3.1.4.3.1 En phase travaux

Lors de la phase travaux, une altération de la qualité des eaux superficielles peut apparaître. Les circulations d'engin et les ravinements risquent de conduire vers les fossés de fines particules qui peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de l'eau :

- Formation d'un écran à la pénétration de la lumière ;
- Sédimentation et colmatage des fonds, avec perturbation de l'activité des microorganismes benthiques.

Par ailleurs, les phases de travaux constituent toujours un risque de par la présence d'engins mécanisés susceptibles de fuites d'hydrocarbures, et de par l'utilisation de produits divers liés aux opérations de construction (ciments, liants,...).

La phase de travaux peut induire également des risques vis-à-vis des écoulements des eaux superficielles pendant les périodes de terrassement.

Ainsi des précautions particulières seront prises durant les travaux pour éviter la propagation d'eaux souillées vers le cours d'eau le Pouzat.

3.1.4.3.2 En phase exploitation

Compte tenu de la nature même de l'activité de la déchèterie, les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sont susceptibles de contenir des Matières en Suspension (MES) et des hydrocarbures (liés au passage sur le site de véhicules).

Rappelons que cette activité ne génèrera aucun rejet d'eaux résiduaires. Les seuls rejets seront liés aux eaux météoriques. Les eaux usées relatives à l'usage des sanitaires du local gardien seront collectées et raccordées au réseau d'assainissement collectif public des eaux usées.

Les eaux pluviales (issues du ruissellement sur le site) peuvent contenir :

- des matières en suspension (poussières issues des activités, de la dégradation des chaussées...),
- des traces d'hydrocarbures (carburants des véhicules),
- des matières organiques caractérisées par la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et la Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours (DBO5).

La régulation du débit de rejet a été fixée sur la base d'un rejet de 3 l/s/ha, débit plus faible que le débit annuel du site à l'état initial. Le débit de fuite associé aux 7 000 m² de surface exploitée correspond donc à 2,1 l/s.

Les valeurs limites réglementaires à ne pas dépasser, dans le cas d'un rejet au milieu naturel, prises égales aux valeurs définies dans l'arrêté type d'enregistrement, rubrique ICPE 2710-2 du 26/03/12 sont les suivantes :

- Matières en suspension totales : 100 mg/l
- DCO : 300 mg/l
- DBO5 : 100 mg/l
- Hydrocarbures totaux : 10 mg/l.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Compte tenu du système de traitement mis en place sur la déchèterie, **les rejets des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées respecteront les valeurs limites réglementaires.**

Compte tenu du fait que les rejets des eaux de ruissellement dans le réseau public des eaux pluviales respecteront les valeurs limites réglementaires, nous pouvons considérer que **l'impact du projet sur le réseau hydrographique est négligeable.**

3.1.4.4 Impact sur les eaux souterraines

3.1.4.4.1 En phase travaux

Lors du chantier, deux types d'incidents sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux souterraines :

- l'apport accidentel de particules fines depuis la zone de travaux, qui va engendrer une augmentation de la turbidité de l'eau ;
- l'apport accidentel d'hydrocarbures depuis les aires de stationnement des engins de chantier où le ravitaillement et l'entretien a lieu.

Les travaux n'impacteront que la partie superficielle des terrains. Néanmoins, il conviendra de prévenir les écoulements accidentels, afin d'éviter tout risque de pollution fortuite.

3.1.4.4.2 En phase exploitation

Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines ni de rejets directs vers les eaux souterraines. Rappelons également que le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

Notons également que le risque de pollution des sols du site est faible, grâce aux mesures d'évitement suivantes :

- l'ensemble des produits liquides polluants seront équipés de rétentions réglementaires ;
- toute la surface où a lieu l'activité sera imperméabilisée et les eaux de ruissellement associées seront collectées et orientées vers un séparateur d'hydrocarbures avec rejet dans le bassin d'infiltration.

L'impact du projet sur le sol et les eaux souterraines est nul.

3.1.4.5 Impact d'une éventuelle pollution accidentelle

Le projet de construction de la déchèterie est en mesure de contenir les eaux d'extinction d'un éventuel incendie ou d'un éventuel déversement accidentel de produit dangereux grâce à la mise en place d'une cuve de rétention.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.2 Milieu naturel

3.2.1 ETAT ACTUEL

Les sites d'intérêt écologique reconnus sont situés à plus de 7 km du projet. Les sites naturels remarquables et/ou protégés les plus proches de la zone d'étude sont visualisables sur la carte suivante et indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Inventaire général des sites naturels remarquables et/ou protégés

Type	Code et nom	Localisation par rapport au projet (au plus proche)
ZNIEFF de type I	540003314 – Les Bisselières	7,3 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de type II	540014607 – Estuaire et basse vallée de la Charente	7,9 km au Nord-Ouest
NATURA 2000 ZSC	FR5400471 – Carrières de Saint-Savinien	12 km au Sud-Ouest

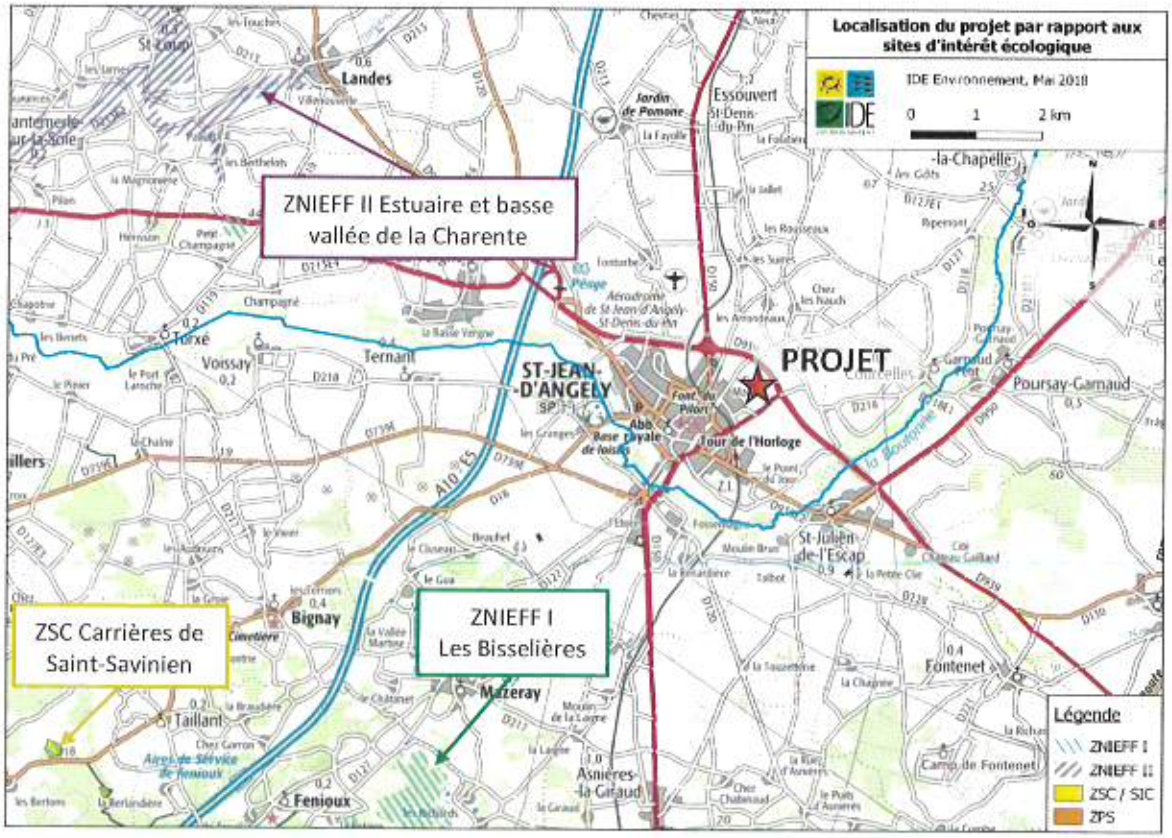

Figure 10 : Localisation des sites d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000) par rapport à la déchèterie de St-Jean-d'Angély

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.2.2 DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 FR5400471

3.2.2.1 Localisation

Le site Natura 2000 « FR5400471 – Carrières de Saint-Savinien » est situé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Il ne concerne que la commune de Saint-Savinien, située sur la rive droite du fleuve Charente, entre Saintes et Rochefort.

Ce site a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 27 mai 2009.

La déchèterie de Saint-Jean-d'Angély se situe à 12 kilomètres mètres au Nord-Est du site Natura 2000 et n'intercepte pas son périmètre.

3.2.2.2 Caractère général du site

Ce site se compose de 6 réseaux de cavités souterraines, formées par d'anciennes carrières d'extraction de calcaire, aujourd'hui abandonnées. Ces cavités sont colonisées par de nombreuses espèces de chauves-souris, dont plusieurs en voie de disparition.

Ce site Natura 2000 est entièrement couvert par la classe d'habitats : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente.

3.2.2.3 Qualité et importance

Le site Natura 2000 présente un grand intérêt pour l'hivernage des chiroptèeres : c'est un des sites régionaux majeurs qui abrite 1400 à 1600 individus appartenant à 18 espèces.

Le site est en relation avec trois autres sites Natura 2000 : Carrières de Fief-de-Foye (FR5402002), Carrière de l'Enfer (FR5402001), Carrière de Bellevue (FR5402003) et Grotte de Rancogne (FR540407).

3.2.2.4 Vulnérabilité

Les visites occasionnelles (feux, bruits, dérangements divers) sont susceptibles de perturber les colonies de chauves-souris.

3.2.2.5 Mesures de conservation

Les principales actions de gestion définies dans le DOCOB du site sont les suivantes :

1. Conserver les carrières souterraines,
2. Maintenir, améliorer les potentialités chiroptérologiques,
3. Développer un mode de valorisation touristique des carrières compatible avec la protection des chauves-souris,
4. Evaluer le statut de conservation des espèces d'intérêt communautiare,
5. Animer, coordonner, évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs,

La déchèterie n'est concernée par aucun de ces objectifs.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.2.3 ANALYSE DES EFFETS DE LA DECHETERIE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

Cette partie est réalisée sur la base de l'analyse des incidences du projet associé à l'implantation de la nouvelle déchèterie, objet du présent dossier d'enregistrement ICPE.

Rappelons que l'emprise de la future déchèterie n'est pas incluse dans un site Natura 2000, ni dans une zone naturelle à sensibilité particulière. Ces dernières sont situées à plus de 7 km du projet.

Le terrain d'implantation de la future déchèterie de Saint-Jean-d'Angély est un parking imperméabilisé déjà existant. Il ne présente aucune relation hydrologique avec le site Natura 2000 « FR5400471 – Carrières de Saint-Savinien ».

Compte tenu de l'occupation du sol et de la localisation de la future déchèterie, **les habitats et les espèces caractéristiques du site Natura 2000 ne seront pas impactés par la construction et l'exploitation de la déchèterie.**

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.3 Nuisances

3.3.1 TRAFIC

Le site est situé à environ 1 km au Nord-Est du centre-ville de Saint-Jean-d'Angély.

L'accès s'effectuera par la route départementale D218 ou la D939 puis en empruntant le chemin d'accès à la ZA de la Grenoblerie. La route départementale D150 dessert également la commune de Saint-Jean-Angély.

3.3.1.1 Trafic en situation projetée

La circulation engendrée par l'activité future de la déchèterie sera d'environ :

- 150 véhicules légers chaque jour au maximum ;
- 10 camions par jour au maximum.

Ainsi le trafic projeté représentera 160 véhicules supplémentaires par jour par rapport à la situation actuelle, soit 320 passages.

3.3.1.2 Analyse de l'impact lié au trafic

3.3.1.2.1 Impact lié au trafic

Pour évaluer l'impact sur le trafic routier local, nous considérons que l'ensemble des véhicules emprunteront de manière égale la D939 ou la D150.

La DREAL Poitou-Charente a réalisé en juillet 2013, une carte représentant le trafic moyen journalier annuel en Charente Maritime en 2011. Le trafic routier de l'année 2011 sur les routes départementales aux alentours de la déchèterie est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Trafic routier des routes départementales desservant St-Jean-d'Angély

Route départementale	Comptage routier de l'année 2011			
	Trafic moyen journalier annuel (TMJA)	% de poids lourds	Nombre de VL	Nombre de PL
D 939	5 351	9,1%	4 864	487
D 150	7 430	11,4%	6 583	847

L'augmentation du trafic liée au projet sur la D150 et la D939 représentera respectivement 2% et 3% du trafic déjà existant.

En conséquence, le trafic généré par la future activité de la déchèterie aura un impact limité sur le réseau routier local.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

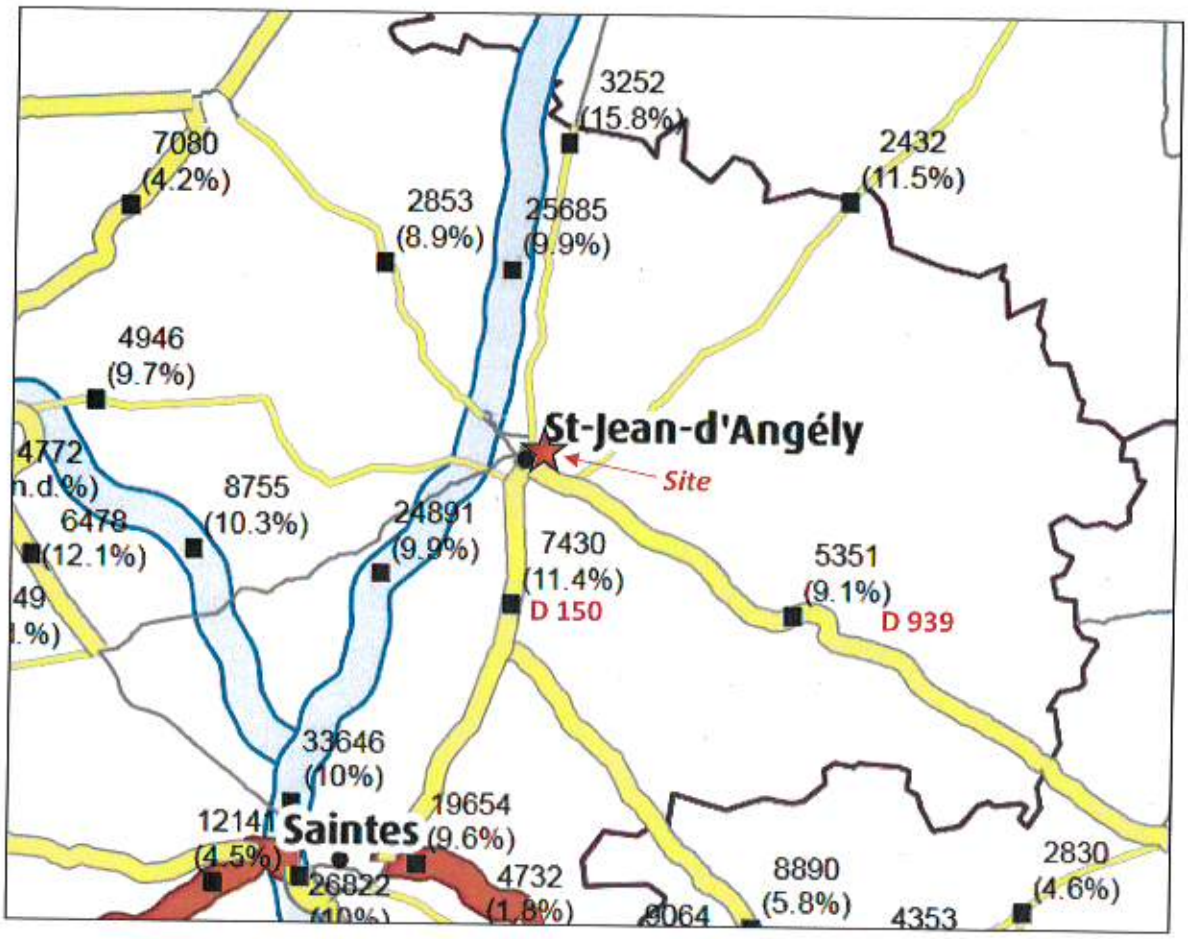

Figure 11 : Localisation des postes de comptage sur la D150 et la D939 (Source : DREAL Poitou-Charente)

3.3.1.2.2 Mesures prévues pour limiter les risques et les impacts

Les mesures mises en place pour réduire les risques d'accidents liés à la circulation seront :

- mise en place d'une signalisation adéquate sur le site ;
- limitation de la vitesse de circulation.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.3.2 BRUIT

3.3.2.1 Sources d'émissions sonores et incidences du projet sur le bruit

Le bruit pouvant être ressenti à proximité de l'installation sera essentiellement lié aux véhicules circulant sur le site ainsi qu'au compacteur des déchets. Rappelons toutefois que les horaires d'ouverture de la déchèterie seront aménagés en fonction des saisons afin d'être en activité uniquement en période diurne.

Au vu de la localisation du site, l'impact de la déchèterie sur les nuisances sonores peut être considéré comme faible. De plus, l'exploitant s'engage à respecter les niveaux sonores réglementaires définis dans l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

3.3.2.2 Mesures de limitation des nuisances sonores

Dans le cadre du projet, les mesures mises en œuvre lors du fonctionnement de la déchèterie permettront de limiter les nuisances sonores aux abords du site :

- l'activité de la déchèterie se fera en période diurne,
- le compacteur ne fonctionnera pas toute la journée mais seulement quelques heures pendant les horaires d'ouverture.

3.3.3 AIR

La déchèterie ne sera source d'aucune émission atmosphérique canalisée.

3.3.4 ODEURS

Au vu des déchets réceptionnés et du temps de séjour sur site, la déchèterie ne sera pas responsable de nuisances olfactives.

3.3.5 VIBRATIONS

Les équipements utilisés sur site ne seront pas susceptibles d'être à l'origine de vibrations pouvant porter atteinte aux biens ou aux personnes.

3.3.6 EMISSIONS LUMINEUSES

La déchèterie sera ouverte toute l'année, uniquement en période diurne (les horaires seront variables en fonction des saisons). Les seules émissions lumineuses seront liées aux éclairages des voies de circulation et aux véhicules circulant de nuit, pendant les horaires d'ouverture. Les points lumineux constitués de candélabres seront étudiés pour éviter toute gêne du voisinage.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.4 Patrimoine / Cadre de vie / Population

3.4.1 PAYSAGE ET VOISINAGE

3.4.1.1 Environnement local

Le terrain d'implantation de la déchèterie est situé au sein de la Zone d'Activités de la Grenoblerie, localisée sur la partie Nord-Est de la commune de Saint-Jean-d'Angély.

La zone d'implantation est située sur un parking imperméabilisé existant. Ce parking est situé à une hauteur topographique de l'ordre de 51 m NGF.

Comme présenté au travers du reportage photographique suivant, le projet s'implante en territoire rural, au sein d'un secteur d'activité en plein développement (ZA de la Grenoblerie).

Figure 12 : Vue aérienne du site et de ses environs (Fond IGN)

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.4.1.2 Reportage photographique présentant la zone d'implantation du projet

La localisation des différentes prises de vues présentées dans ce chapitre est donnée par la carte suivante :

Figure 13 : Présentation des photographies prises depuis le site

Photographie 1 : Parking imperméabilisé destiné à accueillir la zone d'implantation du projet – Direction Nord-Est

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Photographie 2 : Parking imperméabilisé destiné à accueillir la zone d'implantation du projet – Direction Nord-Ouest

Photographie 3 : Parking imperméabilisé destiné à accueillir la zone d'implantation du projet – Direction Sud-Est

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Photographie 4 : Vue depuis le parking imperméabilisé en direction de l'Ouest

Photographie 5 : Vue sur les terrains de foot au Sud de la zone d'implantation

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Photographie 6 : Vue sur la voie d'accès par la ZA de la Grenoblerie au Nord de la zone d'implantation

3.4.1.3 Densité de population autour du site étudié

a Habitations voisines

Le terrain prévu pour la construction de la déchèterie est situé dans une zone déjà anthropisée. Les habitations les plus proches sont situées à 100 m au Sud-Ouest du site comme le montre la photo aérienne précédente.

b Installations industrielles voisines

Aucune installation industrielle n'est située à proximité immédiate du site.

Trois Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation ou à enregistrement sont comprises dans un rayon de 2 km autour du site sur la commune de Saint-Jean-d'Angély, il s'agit :

Tableau 11 : Localisation des ICPE les plus proches du site

Nom de l'établissement	Activités	Classement	Distance / au site	Orientation
LECLERC	Station-service	Enregistrement	800 m	Sud
JOUBERT Contreplaqués	Fabrication de panneaux de contreplaqués	Autorisation	1,5 km	Sud
TERRE ATLANTIQUE	Silos de stockage de céréales	Autorisation	1,5 km	Sud

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

3.4.2 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

Le terrain d'implantation de la future déchèterie est éloigné de plus d'1 km du monument historique le plus proche. Il se trouve à plus de 14 km d'un site inscrit ou classé.

Le site d'implantation n'est également pas concerné par Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et ne recoupe aucun Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir une incidence sur le patrimoine culturel et paysager.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures usuelles suivantes seront adoptées :

- Consignes de sécurité adaptées à l'activité ;
- Mise en place de rétentions réglementaires pour le stockage des produits dangereux et en espace couvert ;
- Utilisation de sanitaires de chantier étanches avec dispositif d'assainissement aux normes et entretenu régulièrement.

La gestion des eaux pluviales sur le site (quai, voies de circulation), s'effectuera gravitairement par l'intermédiaire d'un réseau interne, vers le système de traitement (séparateur d'hydrocarbures et bassin d'infiltration) avant rejet au réseau public des eaux pluviales. On peut considérer que l'impact global de la déchèterie au niveau de la qualité des eaux superficielles est négligeable.

Les pentes du bassin d'infiltration seront douces pour faciliter la remontée de la faune terrestre potentiellement attirée par l'élément aquatique. Ainsi, le bassin pourra aussi jouer un rôle d'habitats aquatiques favorables à la reproduction d'amphibiens dont les adultes ou les juvéniles ne se retrouveront pas piégés.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

5 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

5.1 En phase travaux

Quelques recommandations non exhaustives sont énoncées ci-après afin de limiter le risque de pollution par les hydrocarbures des eaux souterraines et superficielles :

- Intervenir hors période pluvieuse, ce qui permettra :
  - d'éviter tout transfert de pollution ;
  - de traiter rapidement une éventuelle pollution accidentelle par pompage ou écopage ;
- Contrôler l'état des engins, qui seront en conformité avec les normes actuelles, afin de prévenir les fuites éventuelles. Des aires de stationnement des engins seront aménagées pour permettre de capturer une éventuelle fuite d'hydrocarbures ;
- Stationner les véhicules de chantier à distance du franchissement ou des axes d'écoulement des eaux superficielles.

Pour éviter toute pollution accidentelle, par les hydrocarbures, du sol et sous-sol, conformément au décret n°77-254 du 8 mars 1977, aucun déversement d'huiles ou de lubrifiants ne sera effectué mais ces huiles seront collectées par un récupérateur agréé pour leur recyclage. Notons qu'en cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les matériaux souillés seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage.

Afin de limiter la propagation de terre et donc de matières pouvant être mises en suspension dans l'eau en cas de pluies, les travaux devront faire l'objet des prescriptions suivantes :

- les aires d'entreposage des matériaux, de lavage et d'entretien des engins de chantier seront dans la mesure du possible regroupées ;
- le chantier sera maintenu en état permanent de propreté ;
- le nettoyage des chaussées aux abords du chantier sera réalisé régulièrement.

Enfin, la récupération des laitances de béton et des eaux de lavage des toupies sera effectuée.

Mesures concernant la gestion des déchets :

- les déchets industriels banals (DIB) : bois, cartons, papiers, ainsi que les résidus métalliques seront collectés et récupérés ;
- les déchets polluants (peintures, diluants…) seront rassemblés dans des containers étanches et évacués par une entreprise agréée sur un site autorisé ;
- les déchets du personnel seront mis en sacs et collectés.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

5.2 En phase exploitation

De façon à optimiser l'efficacité des aménagements, des opérations périodiques de maintenance et d'entretien des installations seront réalisées. En effet, une bonne gestion des écoulements pluviaux visant la mise en sécurité des infrastructures est conditionnée par ces opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages.

Le programme en place comprend principalement :

- Un entretien et un curage régulier des réseaux de collecte des eaux pluviales avec la nécessité d'accès à la totalité du système de gestion ;
- Des contrôles techniques périodiques des installations ;
- Un enlèvement des éventuels encombrants susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux (nettoyage des grilles notamment).

Notons que toute utilisation de produits phytosanitaires sera interdite pour l'entretien des surfaces imperméabilisées et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Les déchets (produits de curage, flottants…) seront évacués vers des centres de traitement autorisés par des entreprises spécialisées.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

6 SYNTHESE DU DOCUMENT D'INCIDENCES ET RECAPITULATIF DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS

Le tableau suivant synthétise les incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes, du projet sur l'environnement ou sur la santé humaine et établit une hiérarchisation des impacts (positifs, nuls → forts).

Les principales mesures de réduction des impacts identifiés y sont également récapitulées.

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Tableau 12 : Synthèse et hiérarchisation des impacts

Thème	Nature de l'impact du projet		Mesures		Impact résiduel
			Evitement	Réduction	
Eaux superficielles	* Eaux pluviales ruisselant sur les voiries et toitures susceptibles d'être polluées. * Eaux d'extinction d'incendie ou de déversement accidentel susceptibles d'être polluées. Principal risque = apport de matières en suspension et d'hydrocarbures dans le réseau public des eaux pluviales en phase d'exploitation ou dans le cours d'eau le Pouzat en phase chantier.	Faible	/	* Mise en place d'un réseau interne de collecte des eaux pluviales et d'un système de traitement (bassin d'infiltration précédé d'un séparateur à hydrocarbures). * Mise en place d'une cuve de rétention pour confiner les eaux d'extinction d'incendie à l'aide d'une vanne.	Négligeable
Eaux souterraines	* Les eaux d'infiltration sur les espaces verts ne véhiculeront pas de pollution particulière.	Faible	* Produits liquides polluants équipés de rétentions réglementaires. * Surface exploitée imperméabilisée et système de traitement des eaux de ruissellement.	/	Nul
Trafic	* Augmentation du trafic inférieure à 3% par rapport au trafic actuel sur la D939 et la D150. * Risque d'accidents liés à la circulation	Faible	* Mise en place d'une signalisation adéquate sur le site. * Limitation de la vitesse de circulation.	/	Négligeable
Bruit	* Principale source de bruit : la circulation sur le site	Faible		* Pas d'activité de nuit. * Compacteur ne fonctionnant pas toute la journée seulement par périodes de quelques heures par jour. * Limitation de la vitesse de circulation.	Négligeable

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

Thème	Nature de l'impact du projet		Mesures		Impact résiduel
			Evitement	Réduction	
Air	* Aucune source d'émission atmosphérique canalisée	Nul	/	/	Nul
Autres nuisances	* Nuisances olfactives * Vibrations * Emissions lumineuses	Nul	* Points lumineux étudiés pour éviter toute gêne du voisinage.	/	Nul
Milieu naturel	* Sites d'intérêt écologique situés à plus de 7 km du projet et site Natura 2000 situé à 12 km sans relation hydrologique avec la future déchèterie	Négligeable	/	/	Négligeable
Paysage	* Site peu visible depuis les environs	Faible	* Terrain d'implantation situé dans une zone déjà fortement anthropisée (sur un parking imperméabilisé déjà existant à proximité de la ZA de la Grenoblerie).	/	Négligeable

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

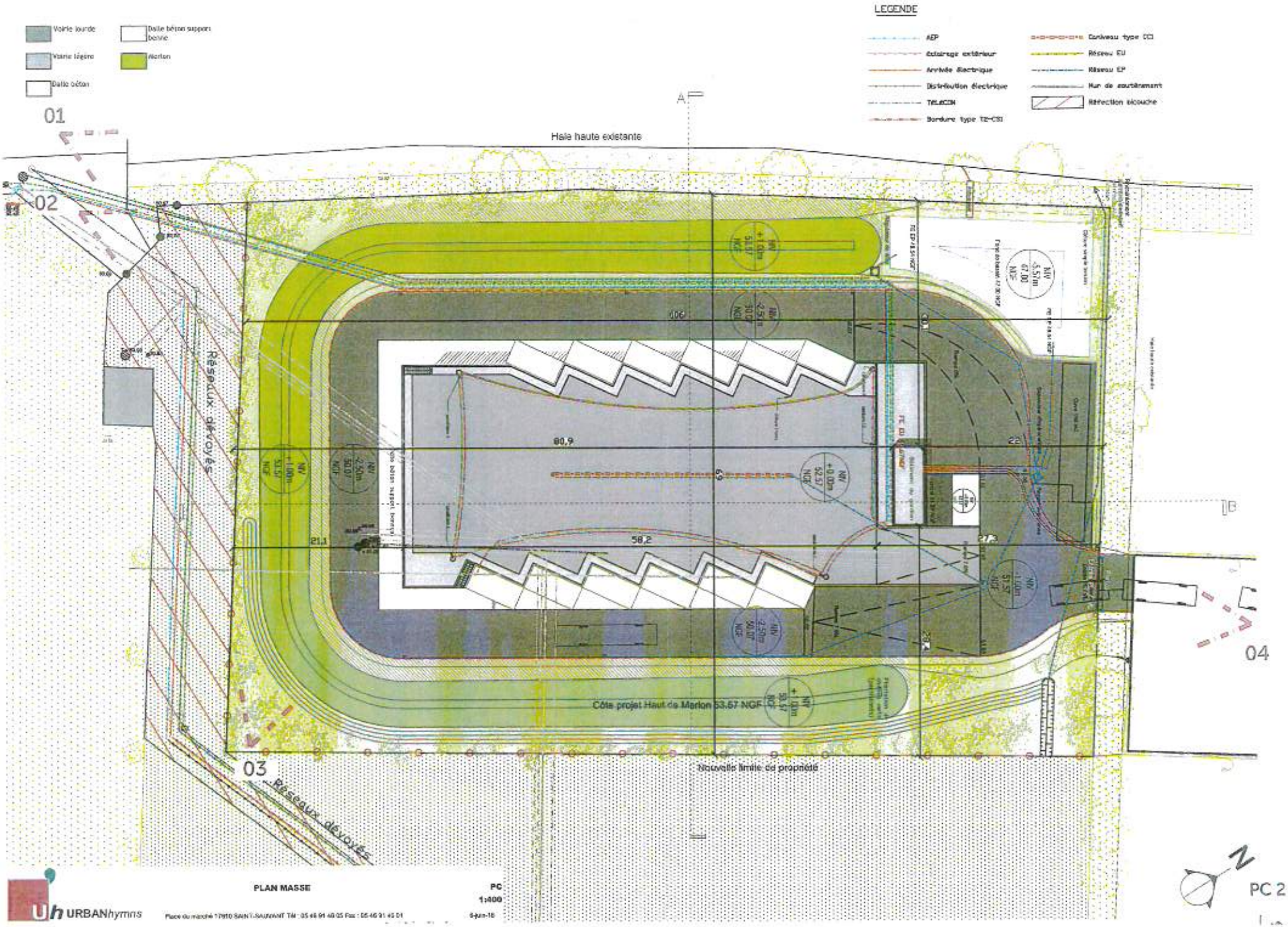

AR PREFECTURE
017-211703475-20181004-2018_10_D16-DE
Reçu le 09/10/2018

IDE
ENVIRONNEMENT

IDE Environnement ®

Siège Social :

4, rue Jules Védrines – 31 031 Toulouse Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72 - fax : 05 62 16 72 79

Agence de Bordeaux :

Rue des Terres Neuves Bat 19 – 33 130 Bègles

Tél : 05 40 13 03 44 - fax : 05 62 16 72 79